

GOODFELLOW INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

SOYEZ AVISÉS que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« Assemblée ») de Goodfellow inc. (la « Société ») se tiendra au siège social de Goodfellow inc. situé au 225, rue Goodfellow, Delson (Québec) J5B 1V5, le 17 mai 2023 à 11 h 00 (HAE) pour les fins suivantes :

1. Recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 30 novembre 2022 et le rapport des auditeurs externes indépendants s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs;
3. Nommer les auditeurs externes indépendants et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. Traiter toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de séance en cas d'ajournement.

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter si vous étiez un actionnaire de la Société le 12 avril 2023 à 17 h 00 (HAE).

La Société tiendra l'Assemblée simultanément de façon virtuelle, au moyen d'une webdiffusion en direct et d'une conférence téléphonique.

Webdiffusion : <https://edge.media-server.com/mmc/p/i5otjtbx>

Conférence téléphonique : Veuillez communiquer avec Olivia Goodfellow avant l'Assemblée par téléphone au 450 638-8177 ou par courriel au ogoodfellow@goodfellowinc.com afin d'obtenir le numéro de téléphone et votre mot de passe personnalisé.

Une fois que vous avez obtenu le numéro de téléphone et votre mot de passe personnalisé, signaler 15 minutes avant le début de l'Assemblée.

Nous prions les actionnaires de voter par procuration à l'égard des questions soumises à l'Assemblée avant l'Assemblée, plus particulièrement s'ils prévoient assister virtuellement à celle-ci, puisque la webdiffusion et la conférence téléphonique ne permettront pas aux actionnaires de voter durant l'Assemblée. Les actionnaires pourront soumettre leurs questions à la direction de la Société par l'intermédiaire de la webdiffusion ou de la conférence téléphonique lors d'une portion de l'Assemblée dédiée à cette fin.

Les pages qui suivent contiennent de plus amples renseignements sur la façon d'exercer vos droits de vote rattachés à vos actions et sur les questions devant être soumises à l'Assemblée.

FAIT à Delson (Québec)
Le 4 avril 2023

Sur ordre du Conseil d'administration,

Robert Hall
Président du conseil

LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS DE REMPLIR ET DE SIGNER LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT ET DE LE RETOURNER DANS L'ENVELOPPE PRÉAFFRANCHIE FOURNIE À CETTE FIN. POUR ÊTRE VALIDE, UNE PROCURATION DOIT AVOIR ÉTÉ REÇUE AU BUREAU DE SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., 100, AVENUE UNIVERSITY, 8^e ÉTAGE, TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1, AU PLUS TARD À 11 H 00 (HAE) LE 15 MAI 2023.